



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLESEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Pierre LAMBOROT	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gaston FOUCHERES	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Association Entreprendre pour Apprendre - Bourgogne - Demande de subvention

L'Association Entreprendre Pour Apprendre - Bourgogne a fait une demande de subvention auprès du Grand Dijon.

Créée depuis 2007, l'association Entreprendre Pour Apprendre Bourgogne a pour objectif de sensibiliser le jeune public à l'entrepreneuriat, et aussi de permettre aux jeunes étudiants des établissements scolaires privés ou publics, issus de tous milieux de développer leur esprit d'initiative, leur créativité, leur savoir faire et savoir être tout en découvrant le monde économique et les différents métiers par le biais d'une aventure réelle où ils sont en plein coeur de leur projet.

Les jeunes vont pouvoir :

- découvrir l'entreprise et son fonctionnement à travers une expérience concrète de production d'un bien ou d'un service.
- appréhender une démarche de projet facilitant la prise d'initiatives et le goût d'entreprendre.
- développer certaines aptitudes et compétences : s'informer, analyser, organiser, décider, travailler en équipe, contrôler, évaluer...

Ainsi, au moyen d'un projet pédagogique de "mini entreprises", l'association va permettre aux jeunes de poursuivre tout au long de l'année scolaire un projet de création d'entreprise réelle, en miniature. Pendant l'année, les élèves deviennent des mini-entrepreneurs en créant leur produit, leur entreprise avec l'accompagnement d'une équipe pédagogique et le suivi d'un conseiller d'entreprise.

Le Conseil d'Administration, Présidé, par François Battault, est composé comme suit :

• Association, organismes, institutions :

- AGRIC ABCD
- Boutique de GESTION
- CCI Dijon, CCI Beaune
- CGPME
- CRCI
- MEDEF Bourgogne
- Pôle d'économie Solidaire
- Réseau Entreprendre bourgogne
- Unions Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de production (URSCOP)
- Union Pour la Coopération Bourgogne/Rhénanie Palatinat (UCBRP)
- Délégation Régionale pour la Recherche et la Technologie (DRRT)

• Etablissements scolaires publics :

- Rectorat de l'Académie de Dijon
- Collège Isle de Saône (Pontailler)

• Collèges scolaires privés :

- Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- Lycée les Arcades
- Lycée Saint Joseph

• Entreprises

- Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté
- Oncodesign

Les projets :

En Côte d'Or, l'on recense les projets ou pré-projets dans les établissements suivants :

- 2 projets avec le Lycée Hippolyte Fontaine de Dijon : l'un sur la Restauration de véhicules anciens l'autre sur la Réparation de Véhicules ;
- 1 projet en attente avec le Lycée Le Castel
- 1 projet avec le Lycée les Arcades en relation avec des établissements en Allemagne ;
- 2 pré-projets à définir au lycée Anna Judic de Semur ;
- 2 pré-projets à définir au lycée Saint Joseph à Dijon.

Des projets existent également dans des établissements scolaires de toute la Bourgogne, (Chalon, Paray le Monial, Montceau les Mines, Névers..)

Cela nécessite la mobilisation de professionnels accompagnateurs réguliers au sein des établissements en partenariat avec l'équipe pédagogique.

Le budget prévisionnel de l'Association de 85 900 €, est le suivant :

Charges	€	Produits	€
Achats fournitures	1 000	Emploi tremplin	15 000
Fournitures petit équipement	1 500	Subvention CRB	20 000
Autres fournitures	700	Grand Dijon	10 000
Assurance	1 000		
Divers mission concours cotisations	10 500	Caisse d'Epargne	21 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 700	Autres produits gestion courante dont cotisations	5 400
Publication	4 000		
Déplacements, missions	9 000	Prestations en nature CCI Dijon	14 500
Postes Télécommunications	800		
Services bancaires, autres	1 000		
Impôts taxes sur rémunérations	1 500		
Rémunérations de personnels	23 000		
Charges sociales	12 500		
Autres charges de personnel	700		
Charges exceptionnelles	1 500		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations CCI Dijon	14 500		
Total	85 900 €	Total	85 900 €

Il vous est proposé de soutenir cette association et de verser 5 000 € et non les 10 000 € demandés.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** une subvention de 5 000 € à l'Association Entreprendre pour Apprendre - Bourgogne
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 NOV. 2009



Pour extrait conforme,
Le Président
Déposé le :



Convocation envoyée le 12 novembre 2009
Publié le 20 novembre 2009
Déposé en Préfecture le